



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses****Réunion commune d'experts sur le Règlement annexé  
à l'Accord européen relatif au transport international  
des marchandises dangereuses par voies de navigation  
intérieures (ADN) (Comité de sécurité de l'ADN)****Vingt-septième session**

Genève, 24-28 août 2015

Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire

**Propositions d'amendements au règlement annexé à l'ADN:****Autres propositions****Tableau 7.2.4.77 - Moyens d'évacuation possibles  
en cas d'urgence****Communication du Gouvernement de l'Allemagne<sup>1</sup>****Demande**

1. Dans le tableau 7.2.4.77, modifier comme suit le titre de la quatrième colonne:  
"3 groupe d'emballage III (No. ONU 1202 ~~deux rubriques~~: deuxième et troisième rubriques  
dans le tableau C), 4.1".

**Motif**

2. L'indication actuelle n'est pas suffisamment précise. Il n'est pas clair pour les usagers de la réglementation de quelles mentions il s'agit.

---

<sup>1</sup> Diffusé en langue allemande par la Commission centrale pour la navigation du Rhin sous la cote CCNR/ZKR/ADN/WP.15/AC.2/2015/10.